

Rapport de gestion - budget 2020

Commune d'Ogens

Ce rapport a pour but de présenter ainsi que de commenter le budget 2020 en soulignant les points importants qui doivent être mis en évidence pour les 8 dicastères mentionnés ci-dessous :

- 1 > Administration générale (Autorités, administration et transports publics)
- 2 > Finances (Impôts, taxes et fonds de péréquation)
- 3 > Domaines & Bâtiments (Bâtiments, Terrains et Forêts)
- 4 > Travaux (Déchetterie, parcs, cimetière, réseau d'épuration, et routes)
- 5 > Inst. publiques & cultes (Enseignement, service dentaire et paroisse)
- 6 > Police (Défense incendie, stand de tir et protection civile)
- 7 > Sécurité sociale (Service social, office du travail et santé publique)
- 8 > Services Industriels (Services des eaux, du gaz, électrique et distr. son & image)

Pour les montants qui sont à l'habitant, nous sommes partis sur une base de 299 habitants pour l'année 2020. Nous vous recommandons de le lire attentivement **car il n'est pas prévu de passer en lecture le budget 2020 ainsi que le présent rapport** lors de la séance du Conseil Général, seul le préavis sera lu. Nous n'irons dans le détail que si vous avez des questions précises.

1. Administration générale

(charges CHF 127'759.80 et revenus CHF 2'000.00)

10 Autorités

Les salaires des municipaux ne changent pas.

11 Administration

Peu de changements au niveau des charges administratives. Quelques ajustements ont été faits en tenant compte des chiffres réels de l'année 2018.

15 Affaires culturelles & de loisirs

La participation des communes à la LEM est identique à l'année précédente, soit CHF 9.50 par habitant.

18 Transports publics

Les coûts budgétisés pour les transports publics sont stables par rapport à 2019.

2. Finances

(charges CHF 132'817.00 et revenus CHF 805'775.50)

21 Impôts

Après quelques analyses approfondies des données de l'ACI, nous restons extrêmement prudents concernant les recettes fiscales pour les années à venir. Nous nous sommes basés pour l'année 2020 sur les décomptes des années 2018 et précédentes, ainsi que sur les demandes d'acomptes 2019 et précédentes.

22 Service financier

Comme pour 2019 et selon les acomptes de péréquation 2020 reçus par le canton, il a été décidé de présenter le montant qui nous sera versé (compte 22.452) et le montant qui nous est demandé (compte 22.352).

3. Domaines & bâtiments

(charges CHF 44'383.25 et revenus CHF 28'300.00)

31 Terrains

Rien à signaler par rapport au budget 2019

32 Forêts

Aucun changement par rapport au budget 2019

35 Bâtiments

Un montant est prévu (compte 351.314) pour le remplacement de la pompe du pressoir.

4. Travaux

(charges CHF 184'990.98 et revenus CHF 64'240.00)

43 Routes

Hormis les charges courantes, il n'est pas prévu en l'état de grosse réfection sur les chemins communaux en 2020. Le cas échéant, un préavis spécifique au projet sera soumis au Conseil Général.

44 Parcs, promenades & cimetières

Rien à signaler pour le budget 2020.

45 Ordures ménagères et déchets

Comme le permet maintenant la loi, les charges seront entièrement couvertes par les ristournes de la STRID et le solde par la taxe déchetterie.

46 Réseaux d'égouts & d'épuration

Un montant de CHF 40'000.00 a été prévu au compte 461.314 pour le changement du tamiseur. C'est le composant de la STEP qui filtre les gros déchets des eaux usées et qui arrive en fin de vie. Son remplacement est dans l'ordre naturel des choses dans la continuité de l'entretien fait à notre STEP.

5. Instructions publiques & cultes

(charges CHF 195'620.40 et revenus CHF 0.00)

51 Enseignement

Suite à la forte augmentation en 2019 concernant l'ASIRE, ce compte diminue légèrement.

56 Service médical et dentaire

Un budget identique est prévu pour ce poste.

58 Temples et cultes

Aucune dépense n'est prévue hormis les coûts de fonctionnement annuels.

6. Police

(charges CHF 35'621.70 et revenus CHF 0.00)

61 Corps de police

Au compte 61.351 le montant a été transmis directement par le canton.

65 Défense contre l'incendie

La participation SDIS pour l'année 2020 est de CHF 28.64 par habitant soit des coûts stables par rapport au budget 2019.

66 Protection civile

Le montant nous été fourni par a l'ORPCi, il s'élève à CHF 23.64 par habitant, soit des coûts stables en rapport de l'année dernière.

7. Sécurité sociale

(charges CHF 166'362.25 et revenus CHF 0.00)

71 Service social

Pour le poste 71.365, le montant du budget fourni par l'ARASPE est fixé à CHF 29.9975 par habitant pour 2020, soit une légère baisse.

72 Prévoyance sociale

Les coûts sont stables, sauf dans le compte 72.352 EFAJE, où l'on constate une augmentation régulière des coûts étant donné la consommation des heures par les parents du village. Le montant de CHF 29'500.00 a été conseillé par l'EFAJE au vue des heures consommées en 2019.

73 Santé publique

L'entier des coûts est dorénavant pris en charge par le canton.

8. Services industriels

(charges CHF 51'960.12 et revenus CHF 39'200.00)

81 Service des eaux

Un montant de CHF 20'000.00 au compte 81.318 est prévu pour les études futures sur le projet de réseau d'eau en plus des CHF 5'000.00 prévus pour les dépenses courantes, soit un total de CHF 25'000.00 pour ce poste.

82 Service électrique

Rien à signaler par rapport aux années précédentes.

85 Réseau de distribution de son & image

Aucun investissement n'est prévu dans le télé-réseau qui bien que quasiment plus utilisé s'autofinance.

Conclusions

Ce budget pour l'année 2020 est équilibré et montre les dépenses courantes dites de fonctionnement de notre commune. Dans l'ensemble les charges cantonales ou des différents associations intercommunales sont stables. Le grand changement vient de la prise en charge des coûts de la santé publique par le canton dès 2020.

En parallèle de ce budget, différents travaux seront réalisés durant l'année 2020 notamment pour la sécurité routière, l'éclairage public ainsi que la réfection d'un chemin forestier. Ces travaux feront l'objet de préavis séparés.